

## **VOTATION** Les Eglises biennoises redoutent les effets de la réforme de l'imposition des entreprises **Les paroisses en campagne contre la RIE III**

La fronde contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises prend de l'ampleur. Après les comités communal et cantonal la semaine passée, les Eglises biennoises se mobilisent à leur tour contre la RIE III. «Elle provoquerait de lourdes pertes financières pour les paroisses», a prévenu Pascal Bord, administrateur de la Paroisse catholique, hier lors d'une conférence de presse. Si elle est acceptée dans les urnes le 12 février, la RIE entraînera une baisse des recettes fiscales des entreprises et donc, par conséquent, un recul de l'impôt ecclésiastique. «Les revenus fiscaux des Eglises biennoises se montent actuellement à 15 millions de francs, dont un tiers environ en provenance des entreprises. Si la RIE est acceptée, elles perdraient 2,5 millions», a détaillé Pascal Bord, qui siège aussi au Conseil de ville (PRR).

Ces pertes ne seraient pas sans conséquences pour les paroisses. Les prestations offertes à la population – indépendamment de l'orientation religieuse –



Les paroisses catholique et réformée font front commun contre la réforme. BRUNO PRYRARD

seraient menacées. Il s'agit par exemple d'activités pour les enfants, d'expositions, de concerts ou de cours de formation. Le financement d'organes externes serait lui aussi revu à la baisse. Chaque année, les Eglises subventionnent à hauteur d'un million de francs diverses institutions

(Multimondo, Villa Ritter, Cuisine populaire...). «D'autant que la nouvelle législation sur les paroisses, qui sera discutée cet automne au Grand Conseil, devrait obliger les Eglises à n'utiliser les impôts des entreprises que pour financer des activités non-culturelles», a rappelé Christoph Grupp, pré-

sident de la Paroisse réformée de Bienne. Selon le conseiller de ville écologiste, des suppressions sur le plan du personnel ne sont pas exclues. Les deux paroisses emploient 190 collaborateurs au total, la plupart à temps partiel. «Avec de l'argent en moins, les Eglises devront redéfinir leurs priorités», a assuré Pascal Bord.

### **Pas de compensation espérée**

Une augmentation de la quotité d'impôts à Bienne pour contrer les effets de la RIE – mesure jugée inévitable par la Ville – n'aurait aucun effet pour les paroisses, a souligné l'administrateur: «L'impôt ecclésiastique est calculé sur l'impôt cantonal, et non communal.» Et les Eglises n'attendent pas que le gouvernement bernois éponge leurs pertes. La Confédération prévoit certes de verser 1,1 milliard de francs aux cantons à titre compensatoire, «mais il serait utopique de penser que le canton de Berne puisse et veuille compenser les paroisses», a conclu Christoph Grupp. © DMI